



Communiqué de presse

28 mai 2014 – Paris (France)

Annulation de l'arrêté tarifaire éolien : La filière éolienne doublement pénalisée, FEE demande des décisions rapides

Le Conseil d'Etat vient d'annuler l'arrêté tarifaire de 2008 régissant le tarif d'achat de l'électricité éolienne terrestre, estimant qu'il constitue une aide d'état illégale. Cette décision impliquera de façon mécanique le remboursement par les producteurs éoliens des « intérêts de retard », correspondant aux intérêts d'un prêt fictif qu'aurait contracté le producteur éolien en attendant la validation du tarif d'achat par la Commission européenne. Une décision résultant d'un vice de forme (la France a omis de notifier l'arrêté tarifaire éolien auprès de Bruxelles en 2008) qui pénalise donc doublement l'éolien français aujourd'hui. Pour France Energie Eolienne, le plus urgent, à très court terme, est désormais l'adoption par le gouvernement d'un nouvel arrêté tarifaire dotant la filière d'un nouveau tarif d'achat identique au précédent.

La punition est double, pour des erreurs pourtant non imputables à la filière éolienne française. Le secteur se retrouve aujourd'hui sans tarif d'achat et devra rembourser à l'Etat des « intérêts de retard » sur la période 2008-2014. En jeu : plusieurs millions d'euros.

France Energie Eolienne demande donc au gouvernement d'adopter au plus vite un nouvel arrêté tarifaire fixant un nouveau tarif d'achat éolien semblable au précédent.

L'absence de tarif d'achat risque en effet de brider le développement de nouveaux projets éoliens. L'interminable imbroglio juridique dans lequel a été plongée la filière depuis deux ans a déjà engendré des pertes de financement et une baisse des mises en construction des projets.

Pour Frédéric Lanoë, Président de FEE : *« Il importe qu'un arrêté tarifaire sorte au plus vite. Le contexte apparaît favorable, puisque le gouvernement indique que la transition énergétique est l'une de ses priorités. Au cours de ces deux dernières années néanmoins, le temps de réaction des pouvoirs publics sur ce dossier a été extrêmement long. Un nouvel arrêté tarifaire aurait pu être pris depuis longtemps, bien en amont de la décision du Conseil d'Etat. Cela aurait évité à la profession de se retrouver sans tarif d'achat en pleine transition énergétique. »*

D'autant que du côté de Bruxelles, tous les indicateurs sont au vert depuis le 27 mars dernier. La Commission européenne a en effet validé l'existence du tarif d'achat français, jugeant même ce tarif correctement dimensionné.

Mais l'éolien français aujourd'hui paie au prix fort la lenteur d'action des pouvoirs publics (dénoncée par le rapporteur public à l'audience du Conseil d'Etat) qui ont tardé à notifier comme il se doit auprès de Bruxelles le tarif d'achat éolien, sur fond de procédure juridique se terminant aujourd'hui par cette décision du Conseil d'Etat.

FEE rappelle avoir demandé au gouvernement, dès l'été 2012, de notifier le tarif d'achat français auprès de la Commission européenne. Le processus n'aura finalement lieu qu'un an plus tard, en octobre 2013. Les sommes que les producteurs éoliens seront mécaniquement tenus de rembourser sont proportionnelles à la lenteur de ce processus.

« Le Conseil d'Etat a de fait sanctionné le manque d'action du gouvernement...Mais l'amende sera payée par la filière éolienne. », ajoute Frédéric Lanoë.

France Energie Eolienne s'inquiète de l'impact de ces futurs remboursements sur la stabilité et le développement d'une filière qui redémarre enfin après deux années difficiles. FEE estime que cette mesure risque de frapper durement un secteur éolien composé à la fois de petites et moyennes entreprises et de grandes sociétés, qui a réussi à générer 11 000 emplois directs en une décennie.

Sur l'association France Énergie Éolienne (FEE)

L'association France Énergie Éolienne (FEE) rassemble plus de 90% du marché français des éoliennes, soit plus de 180 membres, et œuvre à la promotion de l'énergie éolienne en France auprès de l'ensemble des acteurs du secteur.

Contact presse

Renato Martinelli

06 46 88 33 16

renato.martinelli@havasww.com